

Marché de l'Avent 2025

Formulaire d'inscription au Marché de l'Avent à Henniez Dimanche 30 novembre 2025

- ★ Les inscriptions se font par courriel uniquement à : administration@henniez.swiss
- ★ Les emplacements sont de préférence attribués aux personnes domiciliées dans la région.
- ★ L'accent doit être mis sur la vente d'articles de Noël et de marchandises permettant aux visiteurs de préparer leurs décorations et cadeaux de fin d'année. Les produits vendus doivent être accessibles au plus grand nombre. Il est donc nécessaire que les prix proposés soit raisonnables et abordables pour toutes et tous.
- ★ **Le prix du stand s'élève à CHF 30.00 (hors supplément pour point d'électricité) à ce montant s'ajoute une caution de CHF 20.00. Cette caution, vous sera restituée à l'issue du marché. En cas de désistement de votre part ou de départ anticipé, elle restera propriété de l'organisation.**

Nom :	Prénom :
Adresse :	
NPA :	Lieu :
N° de téléphone :	Email :

- | | | | |
|---|--|--|--|
| ☐ Objets de décoration | ☐ Textiles et accessoires | ☐ Produits gourmands
(chocolats, biscuits, etc.) | ☐ Produits du terroir |
| ☐ Bijoux | ☐ Jouets | ☐ Soins / Beauté | ☐ Livres |
| ☐ Autre (précisez) : _____ | | | |

Description des produits vendus ou des animations proposées : _____

Dimensions du stand : _____

Avez-vous besoin d'un point électrique :

☐ NON ☐ O U I ☐ 220 V (supplément CHF 5.00) ☐ 380 V (supplément CHF 10.00)

Description du matériel raccordé : _____

Les frais d'inscription sont à verser jusqu'au 24 novembre 2025, selon code QR en page 2 avec la mention : Marché de l'Avent. L'inscription ne sera effective qu'après réception du versement.

En signant, je confirme avoir pris connaissance du règlement de la manifestation pour les exposants (page 2).

Date : _____ Signature : _____

Marché de l'Avent 2025

~ PAGE 2 ~

Règlement de la manifestation pour les exposants

Le Marché de l'Avent aura lieu le dimanche 30 novembre 2025, de 10h00 à 17h30 dans le centre du village, **quelles que soient les conditions météorologiques.**

La priorité sera donnée aux produits et artisanats locaux ou régionaux.

Montage et démontage

Les stands doivent être entièrement installés et prêts pour l'ouverture du marché à 10h00. L'installation des stands, des produits et des décorations devra s'effectuer le dimanche matin entre 7h00 et 10h00.

Le rangement s'effectuera à partir de 17h30, après la clôture du marché.

Les véhicules sont autorisés uniquement pendant les périodes consacrées au montage et au démontage.

Obligations de l'exposant

Chaque exposant est responsable d'apporter son propre équipement (stand, table, tente, rallonge électrique, etc.).

L'exposant est responsable de la sécurité de son stand vis-à-vis du public et de son environnement.

L'emplacement occupé durant le marché doit être restitué en parfait état de propreté.

Renseignements : Administration communale Henniez **026/ 668 10 10** (en dehors des heures d'ouverture, une permanence téléphonique est assurée).

Récépissé		Section paiement		Compte / Payable à	
Compte / Payable à CH14 0900 0000 1000 0233 5 Commune d'Henniez Route des Bains 2 1525 Henniez				CH14 0900 0000 1000 0233 5 Commune d'Henniez Route des Bains 2 1525 Henniez	
Payable par (nom/adresse)				Payable par (nom/adresse)	
L				L	
Monnaie Montant		Monnaie Montant			
CHF		CHF			
L		L			
Point de dépôt					